
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du vendredi 16 décembre 2016 L'an deux mille seize et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<u>Présents :</u> 9	
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT <u>Représentés:</u> Alexis ALLAH par Guy DELBOS, Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX, Séverine DOUET par Marie-Madeleine FERAYROLLES, Monique TEILLOT par Sébastien TEILLOT <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Sébastien TEILLOT

Objet: Contrat territorial Sources de Dordogne

Mme le Maire accueille Mme Adeline CESCO (Sancy-Artense Communauté) pour présenter le projet de Contrat territorial Sources de la Dordogne, coordonné par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, est en cours d'élaboration.

Ce contrat a pour ambition d'améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions et de préserver ou restaurer le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Pour arriver à ces objectifs, le contrat territorial s'appuie sur la mise en œuvre d'actions programmées sur un territoire hydrographique cohérent et portées par un ensemble de partenaires.

Le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy-Artense s'inscrit dans le cadre des grandes priorités du SDAGE Adour Garonne 2016.20121 et du programme de mesures 2016.2021. C'est un outil financier, la réglementation reste la même.

Ce projet sera mis en œuvre pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. A ce titre, Mme le Maire propose de participer à la démarche et d'être signataire Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy-Artense. Cette décision permettra à la commune de valoriser ses actions en faveur d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre d'un projet commun. Il est prévu que le document contractuel, officialisant les engagements des partenaires du projet, soit signé en début d'année 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de participer au Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense dans la mesure des moyens techniques et financiers que la structure pourra engager, de donner mandat au Maire pour signer ce contrat et de solliciter auprès des financeurs les aides possibles pour la réalisation des actions au titre de ce contrat.

Pour information, Mme Adeline CESCO ajoute que la nouvelle communauté de communes a recruté un technicien "rivière" dont le salaire et les charges sont pris en charge à hauteur de 80 % par l'agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Avant de passer aux autres points inscrits à l'ordre du jour, Mme le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la réunion précédente. A l'unanimité, ce compte-rendu est adopté.

Objet: Adhésion RBA

Lors de la réunion du 15 octobre dernier, il a été abordé l'éventuelle radiation de la commune à RBA. Le conseil avait souhaité que les associations de la commune qui utilisent ce service soient consultées.

Courant octobre, celles-ci ont été consultées et 6 d'entre elles ont répondu que, soit l'utilisation de ce service ne leur a rien apporté, soit, n'ont jamais fait appel ou peu à ce service.

Ayant quelques questionnements au sujet des services offerts par cette adhésion, Mme le Maire a contacté le service commercial de cette radio afin de connaître les prestations couvertes par cette adhésion. En fait, l'offre est à destination des associations qui veulent communiquer sur leurs manifestations mais aussi des services de la mairie qui peuvent utiliser la vie radiophonique pour diffuser des infos communales. De plus, un journaliste est référent pour tout ce qui relève de l'évènementiel et peut organiser des reportages ou interviews sur une manifestation à caractère autre que purement local (comme pour le SAMSE Tour en mars 2017). Le but serait d'attirer la clientèle de ce bassin sur notre territoire car, c'est d'abord une clientèle de proximité et nous sommes leur zone nordique la plus proche, de même pour les itinéraires de randonnée.

En conséquence, Mme le Maire propose d'expérimenter une année supplémentaire les services de RBA.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Par ailleurs, il convient de désigner un nouveau délégué. Depuis la démission de Pascal HUGUET, la commune n'est plus représentée au sein de RBA.

Après délibération et à l'unanimité, c'est Pierre BOYER qui est désigné pour assister au conseil d'administration. Il serait bon qu'un bilan soit réalisé en fin d'année 2017 sur la communication des évènements de la commune.

Objet: Participation financière Section Auzat / avenant

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 1^{er} décembre dernier concernant la participation financière à hauteur de 25 000.00 € de la section d'Auzat et Autres pour une prise en charge d'une partie des travaux de voirie 2016. En fait, lors de ce calcul, n'a pas été pris en compte le montant des travaux de voirie du chemin d'Auzat pour un montant de 5 500.00 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de modifier, à l'aide d'un avenant, le montant de la participation financière de la commission syndicale d'Auzat et Autres à la commune de LA TOUR D'Auvergne et de le fixer à la somme de 30 500.00 €, soit une somme supplémentaire de 5 500.00 € par rapport à la convention initiale qui correspond à une partie des travaux de voirie 2016 sur le chemin d'Auzat.

Jean-Pierre ANDRAUD s'interroge sur le montant par rapport à la longueur réalisée (150 ml)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prise en charge d'une participation financière supplémentaire auprès de la section d'Auzat d'un montant de 5 500.00 € portant ainsi une participation globale de 30 500.00 € et autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant

Objet: Mise à disposition Local à M. JEAN-JOSEPH

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été sollicitée par M. Jean-Louis JEAN-JOSEPH, domicilié à LA TOUR D'Auvergne (Puy-de-Dôme) pour la location d'un local type garage sur la commune de LA TOUR D'Auvergne.

Suite au départ de M. Sébastien LEFEVRE, Mme le Maire lui a proposé le local « Rue de la Pavade » au rez de chaussée de l'ERP moyennant un loyer mensuel de 60.00 € qu'il a accepté.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer avec M. Jean-Louis JEAN JOSEPH une convention de mise à disposition pour ce local à compter du 1er Janvier 2017

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer avec M. Jean-Louis JEAN JOSEPH une convention de mise à disposition pour le local situé rue de la Pavade moyennant un loyer mensuel de 60.00 €. En revanche, en ce qui concerne la date, il serait bon d'attendre le 15 janvier 2017, permettant ainsi de procéder à des travaux de condamnation de l'emplacement de l'escalier avec un solivage

Objet: Désignation délégué communautaire

Mme le Maire précise que ce point ne sera pas soumis au vote du conseil municipal et reprend les termes cités dans le document d'accompagnement.

En effet, c'est le maire qui a compétence pour désigner les délégués communautaires. Le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint devraient démissionner assez rapidement, mais Mme le Maire insiste sur le fait qu'elle ne maîtrise pas les délais de réponse du Président de la communauté Sancy-Artense. Il faut espérer que ces délégués pourront être désignés avant le 12 janvier 2017, date de la première réunion de la nouvelle communauté.

Objet: Actualisation diagnostic "Assainissement"

La commune de LA TOUR D'AUVERGNE souhaite faire le point sur les conditions générales de fonctionnement de son réseau d'assainissement.

La 1^{ère} étude diagnostique a été réalisée en 2003. La nouvelle station d'épuration devrait être en service au plutôt en juillet 2018.

Depuis 2010, la commune a engagé les travaux définis dans le schéma directeur de 2003, visant à réduire les apports d'eaux claires parasites.

L'étude de l'actualisation du diagnostic assainissement vise à préciser les charges hydrauliques et les flux de pollution transportés par les réseaux, à déterminer et localiser les désordres actuels et à définir un nouveau programme de travaux de réhabilitation nécessaires.

Le bureau d'études SAFEGE, à la demande de Mme le Maire, a établi une estimation de cette actualisation pour un montant HT de 15 968.00 € qui peut être financée par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % et par l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 30 %.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- Choix du bureau d'Etudes SAFEGE pour cette étude d'actualisation
- Autorisation donnée à Mme le Maire pour solliciter des subventions auprès du Conseil départemental et de l'agence de l'eau Adour Garonne

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le bureau d'Etudes SAFEGE pour l'actualisation du diagnostic assainissement et autorise Mme le Maire à solliciter auprès des financeurs (Conseil Départemental et Agence de l'Eau Adour Garonne) les subventions correspondantes.

Objet: Tarifs Location Salle des Fêtes -

Mme le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 mars 2006, les tarifs de location la salle des fêtes ont été fixés ainsi qu'il suit :

- 30.00 € pour les associations qui organisent des manifestations payantes
- 120.00 € pour les particuliers qui utilisent cette salle à titre privé

Mme le Maire propose d'instaurer un tarif supplémentaire pour les particuliers qui utilisent cette salle à titre privé pour seulement 1 journée ou une demi-journée sur la base de 90.00 €

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ce tarif supplémentaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2017, ce tarif supplémentaire de 90.00 € pour une demi-journée ou une journée de location de la salle des fêtes par un particulier.

Christian MONTEIX ajoute qu'il serait judicieux de mettre à disposition du matériel pour le nettoyage de la salle dans un placard qui ferme à clé.

Objet: Facture "piquets" Section d'Auzat -

Mme le Maire a été destinataire le 8 décembre dernier d'une facture de M. Pascal HUGUET pour la section d'Auzat concernant la fourniture de 12 000 piquets pour un montant HT de 3 000.00 €.

Cette prestation n'est pas incluse dans le devis de travaux de gestion courante 2016 établi par l'ONF le 8 janvier 2016 et approuvé le 3 février 2016.

Par conséquent, Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à payer cette facture.

Après délibération sur la base de 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve cette fourniture et autorise Mme le Maire à signer la facture correspondante.

M. Bernard FERAYROLLES souhaite apporter une précision quant à la gestion de la forêt et notamment sur les prix pratiqués en matière de travaux de préparation et de repeuplement qui sont d'environ 5 500.00 €/ha alors qu'une entreprise effectue la même prestation pour 2 500.00 €/ha chez un privé

Objet: Décisions modificatives 2016

Mme le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Pour le Budget principal

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		2700.00
6413	Personnel non titulaire		-2700.00
TOTAL :		0.00	0.00

Pour le Budget annexe "Lotissement"

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		86398.00
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	86398.00	
TOTAL :		86 398.00	86 398.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
3355 (040)	Travaux		86398.00
021	Virement de la section de fonctionnement	86398.00	
TOTAL :		86 398.00	86 398.00

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications.

Objet: Rapport d'activités 2015 SIEG du Puy-de-Dôme

Gérard ROUX fait une synthèse de ce rapport avec les travaux réalisés sur la commune à hauteur d'un montant de 106 000.00 € pour l'investissement et 12 917.00 € pour le fonctionnement.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

* Gérard ROUX fait un point sur l'EPF/Smaf où il n'y a plus nécessité de délibérer pour les nouvelles adhésions et sur le SMCTOM qui ne pratiquera aucune augmentation en 2017 de la REOM suite à la baisse des encombrants.

* Mme le Maire précise que Lionel GAY l'a informée qu'une webcam sera installée à la Stèle avec comme financeurs la Communauté du Sancy et l'Office de Tourisme du Sancy